



Direction Générale des Services
Mission Coordination et Performance Territoriale
Votre Gestionnaire Taxe de Séjour
Tél. 04 68 08 61 59
E-mail : taxedesejour@perpignan-mediterranee.org

Taxe de Séjour Communautaire déclaration et reversement

*Je suis propriétaire et je dois collecter la taxe de séjour
pour ensuite la reverser à Perpignan Méditerranée Métropole*

Pour déclarer et reverser la taxe de séjour directement en ligne, je me connecte sur le site :

<http://taxedesejour.perpignanmediterraneemetropole.com>

Sur la page d'accueil,

J'accède à mon
espace hébergeur

> Connexion
[Mot de passe oublié ?](#)
[> Créer mon espace hébergeur](#)

Nouveaux tarifs 2019

Documents à télécharger

Réforme nationale 2019

Calculatrice taxe

Nous contacter

[je trouve immédiatement des documents](#) pouvant m'aider dans la gestion de la taxe (tarifs, imprimés CERFA pour déclaration en mairie, formulaire registre du loueur, formulaire de déclaration de la taxe).
[je peux calculer le montant de la taxe de séjour grâce à la calculatrice](#)

Sur mon espace hébergeur, je pourrai :

- Télécharger les documents utiles à la taxe de séjour
- Vérifier et modifier mes informations « hébergeur »
- Consulter les informations relatives à mon/mes hébergement(s) et déclarer leur classement
- Déclarer en ligne la taxe de séjour
- Reverser en ligne à ma convenance et au plus tard à échéance de chaque période
- Effectuer mes versements par règlement Carte Bancaire sécurisé ou par virement
- Visualiser l'historique de mes règlements et imprimer mes quittances
- Contacter directement en ligne le service gestionnaire de la taxe de séjour

Comment créer mon espace hébergeur ?

- Je contacte le service taxe de séjour de Perpignan Méditerranée en cliquant sur l'onglet **Nous contacter**
- Je renseigne les champs : Civilité, Nom, Prénom, E-mail, Téléphone
- Je précise la commune sur laquelle se trouve mon hébergement
- Dans l'encadré destiné au message, je détaille la nature de mon/mes hébergement(s), son/leur adresse, capacité d'accueil, nombre de chambre, classement éventuel
- J'envoie mon message

Le service taxe de séjour va pouvoir traiter ma demande et créer ma fiche hébergeur avec mon(mes) hébergement(s).

- Je reçois un mail me donnant mon mot de passe provisoire
- Je me connecte sur le site
- Je saisis mon identifiant qui n'est autre que mon adresse E-mail et mon mot de passe provisoire
- Je modifie mon mot de passe
- Je vérifie les données reprises sur les différentes pages : « Mon compte »
« Mes hébergements en location »
- A tout moment je peux modifier les informations qui figurent sur « Mon compte »
Si je modifie mon adresse E-mail, mon identifiant est désormais ce nouvel E-mail
- Si une modification est à faire sur « Mes hébergements en location » j'en informe le gestionnaire de la taxe de séjour en envoyant ma demande après l'avoir détaillée dans l'encadré prévu à cet effet

Je déclare et je reverse en ligne :

Trois périodes de collecte avec leurs échéances de déclaration et paiement :

1. du 1^{er} janvier au 31 mai avec échéance de déclaration_paiement au 15 juin
2. du 1^{er} juin au 30 septembre avec échéance de déclaration_paiement au 15 septembre
3. du 1^{er} octobre au 31 décembre avec échéance de déclaration_paiement au 21 janvier N+1

Pour chaque période, je gère mes déclarations et paiements au rythme qui me convient :

Je peux déclarer les séjours au fur et à mesure ou en fin de chacune des 3 périodes.

Pendant les périodes de non-location, je déclare à « 0 ».

Je peux procéder au règlement en ligne par paiement Carte Bancaire ou par virement au fur et à mesure des séjours déclarés ou en fin de période.

Je loue exclusivement par une agence immobilière (tiers de location) ou par une ou plusieurs plateforme(s) intermédiaire(s) de paiement :

→ Je le signale au service gestionnaire et cette information sera visible sur la fiche détaillée de mon hébergement.

Si le tiers de location ou la/les plateforme(s) sont intermédiaires de paiement avec prestation incluant la gestion totale de la taxe de séjour :

→ Je m'assure que les informations sur mon compte sur la/les plateforme(s) intermédiaire(s) de paiement sont bien à jour en ce qui concerne la nature de mon/mes hébergement(s) et le tarif de la taxe de séjour.

→ La taxe de séjour sera collectée par le tiers de location ou cet(ces) intermédiaire(s).

→ Le reversement de la taxe de séjour à Perpignan Méditerranée Métropole sera effectué par le tiers de location ou cet/ces intermédiaire(s) de paiement.

Exemple d'intermédiaires qui gèrent la taxe de séjour (listes non limitatives) :

Intermédiaires de paiement :

→ Plateformes de réservation qui gèrent la taxe de séjour : Airbnb ; Aritel-HomeAway ; misterbnb ; MagicStay ...

→ Plateformes ou organismes qui peuvent gérer la taxe de séjour selon les modalités de votre contrat avec ces organismes : Booking ; Le Bon Coin ; Gîte de France ...

Tiers de location :

→ Agences immobilières selon les prestations proposées par l'agence et les modalités de votre contrat.

Je n'ai pas d'adresse Email et je n'ai pas la possibilité de gérer la taxe de séjour directement sur la plateforme :

→ Je communique les informations relatives à mon hébergement (adresse, capacité, classement...) ainsi que mon adresse et mon numéro de téléphone, au service gestionnaire de la taxe de séjour, par courrier adressé à :

PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE - Service Taxe de Séjour
11 bd. Saint Assisclé – BP 20641 - 66000 PERPIGNAN Cedex

→ Pour la déclaration et le règlement de la taxe de séjour :

Le **FORMULAIRE DE DECLARATION (*)**, devra être adressé à :

PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE - Régie Taxe de Séjour
11 bd. Saint Assisclé – BP 20641 - 66000 PERPIGNAN Cedex

accompagné du **REGISTRE DU LOUEUR (*)**

et du chèque à l'ordre de « *Régie Taxe de Séjour PMM* », pour règlement correspondant.

(*) documents qui peuvent vous être transmis, sur demande, par le service gestionnaire de la taxe

Je n'ai pas accès à la calculette en ligne, comment je calcule le montant de la taxe ?

Pour les hébergements classés (ou non concernés par le classement) :

Taxe de séjour = Nombre de Nuits X Nombre de personnes non exonérées X Tarif

Pour les hébergements non classés :

La taxe de séjour est calculée en %, soit 4 % du coût par personne de la nuitée (dans la limite de 2,53 € par nuit par personne)

Aide au calcul pour les meublés de tourisme non classés :

Etape 1 Je calcule le prix à la nuitée

A cette étape il faut compter toutes personnes, mineurs compris

Montant du Loyer ÷ Nombre total de Personnes ÷ Nombre de Nuits = Prix à la Nuitée

Le Montant du loyer divisé par le nombre total de personnes divisé par le nombre de nuits nous donne le tarif de la nuitée

Exemple : pour un loyer de 364 € pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants mineurs) et 7 nuits → $364 \text{ €} \div 4 \text{ P} \div 7 \text{ N} = 13 \text{ €}$

Etape 2 Je calcule le tarif de la taxe en appliquant le taux multiplicateur - Taux voté : 4 %

Prix de la nuitée X 4 % = Tarif de la Taxe (*)

Le prix de la nuitée multiplié par 4 % donne le tarif de la taxe

Dans le cadre de notre exemple → $13 \text{ €} \times 4 \% = 0,52 \text{ €} (*)$

Etape 3 Je calcule le montant de la Taxe de Séjour à collecter

ATTENTION, à cette étape il ne faut compter que les adultes, ne pas prendre en compte les mineurs (- de 18 ans)

Tarif de la Taxe X Nombre d'adultes X Nombre de Nuits = Montant de la Taxe de Séjour

Le tarif de la taxe multiplié par le nombre d'adultes multiplié par le nombre de Nuits nous donne le **montant de la Taxe**

Dans le cadre de notre exemple → $0,52 \text{ €} \times 2 \text{ P} \times 7 \text{ N} = 7,28 \text{ €}$

(*) ATTENTION

Si le Tarif de la Taxe est supérieur au plafond de 2,53 € → le tarif appliqué sera : 2,53 €

Exemple : pour un séjour de 3 Nuits (un week-end par exemple) pour 2 adultes pour un montant de 390 €

Prix de la Nuitée → $390 \text{ €} \div 2 \text{ P} \div 3 \text{ N} = 65 \text{ €}$

Tarif de la Taxe → $65 \text{ €} \times 4 \% = 2,60 \text{ €}$

Le tarif de la Taxe est supérieur à 2,53 € → je dois donc calculer le montant de la Taxe avec le tarif plafond de 2,53 €

Montant de la Taxe de Séjour → $2,53 \text{ €} \times 2 \text{ P} \times 3 \text{ N} = 15,18 \text{ €}$